MORT DE M. DILLON
Président de l'Union Générale des Syndicats de la Brasserie Française

IL A SUCCOMBÉ A DE GRAVES BLESSURES REÇUES DANS UN ACCIDENT D'AUTO

Une nouvelle qui jettera la consternation dans la grande famille de la Brasserie française, vient de nous parvenir : M. Emile Dillon, président de l'Union générale des syndicats de la Brasserie française, vient de mourir à Nogent-sur-Marne, des suites d'un accident d'automobile.

M. Dillon avait assisté dimanche, à Paris, à une réunion de Conseil d'administration, et il regagnait Nancy en auto, en compagnie de son fils. Le matin même, la neige avait fait son apparition sur les hauts plateaux voisinant la Marne. A un tournant de la route, la voiture dérapa sur la mince couche de neige et, dans une brusque embardée, elle alla se fracasser contre un arbre...

Le fils de M. Dillon, qui sortit à peu près indemne de ce terrible accident, s'empressa auprès de son vénéré père qui était sans connaissance, et le fit transporter dans une clinique à Nogent, où les docteurs reconnurent qu'il y avait peu d'espoir de sauver le blessé. M. Dillon avait une cuisse brisée et le crâne fracturé ; il resta dans le coma jusqu'à lundi soir, où il rendit le dernier soupir.

Nous ne rappellerons pas ici la carrière du vénéré défunt, que l'on sait avoir été consacrée tout entière au développement et à la défense de l'industrie brassicole nationale. M. Emile Dillon, dont le dévouement et la haute compétence faisaient autorité dans les milieux industriels et dans de nombreux conseils économiques, était président de l'Union générale des syndicats de la Brasserie française, président de l'Association des anciens élèves de l'école de brasserie de Nancy, président de l'école de tonnellerie de Nancy, président du Syndicat des brasseurs de l'Est et administrateur délégué des grandes brasseries de Maxéville. Le gouvernement avait tenu à honorer les services éminents qu'il ne cessait de rendre à une branche importante de notre industrie nationale en le nommant dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Tous les brasseurs, syndicués ou non, s'associeront au deuil qui frappe si douloureusement la famille Dillon.

Les funérailles de M. Dillon seront célébrées jeudi, à 10 h. 30, à Nancy.

LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS DE S. M.

LE SCRUTIN DE BALLOTTAGE EST FIXÉ AU 10 JANVIER 1932

Les élections auxquelles il a été procédé le 13 décembre dernier en vue de la désignation des représentants des sociétés de secours mutuels au sein des Commissions cantonales d'assistance ont donné lieu à ballottage dans les cantons de **Le Quesnoy-Ouest; Carnières; Orchies; Bellieul-Sud-Ouest; Cysoing; Haubourdin.**

Le second tour du scrutin est fixé au 10 janvier 1932. Le dépouillement aura lieu à la Préfecture le 16 janvier 1932 à 14 h. 30.

Le Rhume de cerveau vaincu

Votre nez coule, vos yeux vous piquent, vous éternuez, vous avez attrapé un « bon » rhume. N'attendez pas qu'il vous tombe sur la poitrine. Mettez quelques gouttes d'**INHYL**, inhalation de poche, sur votre mouchoir et respirez souvent. Inutile de rester à la chambre et d'interrompre vos occupations. Le fl. 7 fr. Demandez bien **INHYL** chez votre pharmacien ou, à défaut, envoyez un mandat de 7 fr. à Pharmacie Doucet, Boibec (S.-I.).

AU CONSEIL DE PRÉFECTURE INTERDÉPARTEMENTAL

Le Conseil de Préfecture interdépartemental s'est réuni mardi à 15 heures, à la Préfecture du Nord sous la présidence de M. Emile Régnier, président ; MM. Gimat et Bouton d'Agnères, faisant fonction d'assesseurs, M. Luzy, conseiller de préfecture également, de commissaire du gouvernement.

La première affaire plaidée fut celle de la Société Houillère de **Flines-lez-Raches**, qui réclamait des dommages-intérêts aux villes de **Roubaix, Tourcoing** « qui, dit la société, portent tort à ses exploitations en ayant installé des pompages à proximité. » En principe, le rapport des experts donne tort à la société. Toutefois, il reconnaît que certains inconvénients ont pu survenir. Après plaidoirie de Mes Deschodt et Goëthals, l'affaire a été mise en délibéré.

Il en est de même d'un autre démêlé concernant une demande de dommages de M. Debachy, entrepreneur à **Lille**, contre l'Etat, service de Reconstitution, à propos de travaux qui ont été refusés à cet entrepreneur.

L'arrêté sera rendu ultérieurement.

NOEL, LES ÉTRENNES !
Des wagons de **jouets** valant de **3 fr. 25 à 20 fr.** offerts **gratuitement** aux
Établissements DEMEYERE
à partir d'un achat de 500 gr. de leurs
EXCELLENTS CAFÉS
Supérieurs ou Meilleurs garantis purs, sans mouillage ni enrobage et torréfiés à la vue de tous au Siège
212-212 bis, 214, rue L.-Gambetta LILLE
Succursales multiples

L'APPLICATION des Assurances sociales aux chômeurs partiels

UNE LETTRE DU MINISTRE DU TRAVAIL A M. P. DELCOURT, DÉPUTÉ DU NORD

M. P. Delcourt, député du Nord, avait saisi M. le Ministre du Travail de la situation dans laquelle se trouvent les chômeurs partiels vis-à-vis des assurances sociales.

Il vient de recevoir la lettre ci-après qui précise le point de vue du Ministère :

« Vous avez bien voulu me demander si un assuré social peut bénéficier **des prestations-maladie dans le cas où il n'aurait pu, par suite de chômage partiel, cotiser 60 jours durant le trimestre ou 240 jours durant les 12 mois précédant la date de la maladie.**

» J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aux termes du décret du 30 novembre 1930, les assurés sociaux qui, par suite de chômage partiel, ne possèdent pas à leur compte le minimum légal de cotisations dans la catégorie à laquelle ils appartiennent, ont droit ou ouvrent droit aux prestations pour les risques de répartition dès l'instant que les cotisations acquittées atteignent le minimum prévu pour les assurés de la 1re catégorie. Toutefois, le salaire de base retenu pour le calcul des prestations est celui de la catégorie dans laquelle cette classe le montant global des cotisations effectivement acquittées pendant la période au cours de laquelle ils doivent avoir satisfait aux conditions de versements prévues par la loi.

» Veuillez agréer... Le Ministre du Travail, signé : **Landry**. »

Ajoutons qu'au cours des interpellations sur le chômage, **M. P. Delcourt** a protesté contre cette interprétation de la loi et a demandé que les chômeurs puissent bénéficier de l'intégralité des avantages prévus par la loi.

LE RHUMATISME ET SES TORTURES

Une preuve récente de l'efficacité du Traitement antirhumatismal Simon : **M. Jacques Lyon,** demeurant à **Tourcoing,** rue de Bondues, 70, souffrait depuis 8 ans, de douleurs rhumatismales allant des épaules à la ceinture. Nombreux furent les remèdes employés, mais tous sans aucun succès, lorsque M. Lyon eut enfin recours au « Traitement Simon ». Il vous confirmera, si vous le désirez, que six mois après il était guéri et qu'il continue à se bien porter.

Sur demande adressée aux « **Laboratoires des Produits Corbeaux,** 11 bis, rue de Lannoy, **Roubaix,** envoi gratuit de la brochure explicative sur le Traitement Simon. 0200

LE CONFLIT SINO-JAPONAIS

La S. D. N. a constitué la commission d'enquête qui se rendra en Mandchourie

On sait que le Conseil de la S. D. N. dans sa dernière session a décidé d'envoyer en Mandchourie une commission d'enquête composée de représentants de cinq puissances.

On assure que cette commission a maintenant pu être constituée après des démarches assez laborieuses.

Elle sera vraisemblablement présidée par lord Litton, délégué de la Grande-Bretagne, à l'assemblée de la S. D. N. et sera composée du général Claudel, membre du Conseil supérieur français de la guerre ; de M. Schnée, député, ancien gouverneur de l'Afrique orientale allemande ; du comte Aldobramdini, ancien ambassadeur italien à Berlin, et de M. Hines, directeur des chemins de fer américains en France pendant la guerre, ancien expert de la S. D. N. pour le Danube.

On pense que la commission ne pourra pas se rendre sur les lieux avant le mois de janvier.

Des renforts japonais partis pour la Mandchourie

On mande de Moukden au « Daily Herald », que des renforts ont quitté le Japon à destination de la Mandchourie où les forces nippones seront ainsi portées au chiffre de 20.000 hommes.

Suivant un bruit qui circule à Moukden, les Japonais seraient disposés à acquérir les intérêts que possède une importante compagnie dans la ligne de chemin de fer du Nord de la Chine qui relie Moukden à Pékin.

Suivant le correspondant de la presse japonaise en Mandchourie, le maréchal Tchang Sue Liang a fait diriger trois trains de munitions sur King-Tchéou.

Le gouvernement national de Nankin a démissionné

On mande de Nankin à l'agence Reuter que le **gouvernement national a démissionné en bloc.** Le maréchal Tchang Kaï Chek est parti en avion pour Fenchua (Tche-Kiang) après avoir assisté à la cérémonie d'ouverture de la session plénière du Kuomintang.

Le maréchal Tchang Kaï Chek a visité l'Académie militaire, puis s'est rendu à l'aérodrome militaire. Il s'est envolé à une heure de l'après-midi. Le secret le plus absolu a entouré ce départ.

CAISSE PRIMAIRE INTERPROFESSIONNELLE DU NORD

La Caisse Primaire Interprofessionnelle de la Région du Nord informe tous ses adhérents qu'en raison des Fêtes de Noël et du Nouvel An, les bureaux de la rue des Jardins seront fermés, comme dans toutes les Administrations, du 25 au 28 décembre 1931 et du 1er au 4 janvier 1932.

UN GAMIN DE ONZE ANS TUA D'UN COUP DE FUSIL UN VOLEUR QUI S'ÉTAIT DÉGUISÉ EN DIABLE

Un drame qui n'a pas encore été complètement éclairci — et dont le protagoniste est un enfant de 11 ans — s'est déroulé dans le village de Mutscheid près de Cologne.

Les deux enfants d'un garde-chasse, une fillette et un garçonnet, se trouvaient seuls dans la maisonnette familiale, lorsque soudain un individu camouflé d'un masque et revêtu d'une longue houppelande noire, surgit devant eux et cria :

— Je suis le diable ! Remettez-moi tout de suite tout l'argent qui se trouve ici !

Terrifiée, la petite fille monta en pleurant jusqu'au premier étage, suivie par le « démon », à qui elle jeta 300 marks, la recette que son père avait encaissée la veille et qu'il avait enfermée, comme d'habitude, dans l'armoire. Elle courut ensuite étouffer ses sanglots et ses cris dans les couvertures.

Le bandit en cagoule redescendit prestement ; mais quand il arriva à l'avant-dernière marche, il trouva planté devant lui le canon d'un fusil de chasse. Avant qu'il eût eu le temps d'élucider ces conjonctures inattendues, il tombait foudroyé en pleine poitrine par une décharge tirée à bout portant.

Quand l'alarme eut été donnée, on le reconnut : c'était un ouvrier du pays employé comme bûcheron dans la forêt voisine.

L'enfant du garde, interrogé, ne se troubla pas outre mesure. Il répondit avec cran aux questions des premiers enquêteurs que, « puisque le diable était entré dans la maison de ses parents, il avait voulu profiter de l'occasion pour le tuer. »

Sa foi aidant, le fusil paternel avait fait le reste.

Yoghourt Crème Lactella
le dessert qui purifie les organes
0482

AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DU NORD

Le Conseil départemental de l'Enseignement primaire s'est réuni à la Préfecture le 22 décembre 1931 à 10 heures sous la présidence de M. Launay, inspecteur d'Académie du Nord.

L'Assemblée a examiné les questions inscrites à l'ordre du jour. Elle a :

1. — prononcé la peine de censure contre quelques instituteurs privés qui avaient négligé de solliciter l'autorisation d'employer des institutrices dans leur école ;
2. — fixé le nombre des pensionnaires à admettre dans les internats privés ;
3. — autorisé l'ouverture à Phalempin d'une école privée mixte ;
4. — prononcé la création d'un certain nombre d'emplois scolaires ;
5. — arrêté la liste des instituteurs et institutrices à promouvoir au choix et à titulariser avec effet au 1er janvier 1932 ;
6. — accordé des récompenses aux instituteurs et aux institutrices pour l'enseignement donné aux adultes ;
7. — réparti la subvention (11.000 fr.) allouée par l'Etat pour les Caisses des Ecoles ;
8. — autorisé des institutrices à enseigner dans des écoles publiques de garçons ;
9. — émis un avis favorable à l'admission de 3 jeunes filles, en qualité d'externes, à l'Ecole primaire supérieure de garçons d'Hazebrouck ;
10. — appuyé d'un avis favorable la proposition de pérennisation comme professeurs de cours complémentaires de quelques instituteurs et institutrices ;
11. — estimé que la coéducation pouvait être instituée à Limont-Fontaine ;
12. — autorisé les instituteurs et institutrices qui en avaient fait la demande, à exercer les fonctions du Secrétaire de Mairie.

Mobilier, Matériel et Fournitures p' Salon de Coiffure (Hommes et Dames)
J. CONVERT et Cie
21, Rue Saint-Jacques, LILLE
0198

GREFFIERS DE PAIX

Sont nommés greffiers des justices de paix de : **Gravelines (Nord),** M. Muchery (Maurice-Alphonse-Eugène), en remplacement de M. Leurette, décédé ; **Wormhoudt (Nord),** M. Benauw (Elie-Léon), huissier (loi du 29 novembre 1921, art. 1er), en remplacement de M. de Lyle, démissionnaire.

La situation aux Mines de Ligny-lez-Aire

UNE NOUVELLE ENTREVUE VA AVOIR LIEU, A LAMBRES-LES-AIRE, ENTRE LA DIRECTION ET LES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT

Nous avons mis nos lecteurs au courant de la crise de chômage qui, depuis longtemps déjà, sévit aux mines de Ligny-lez-Aire. Dans cette exploitation où les veines de charbon sont bouleversées, la production est grevée de frais généraux particulièrement élevés. La Compagnie n'arrive pas à écouler son combustible parce que fortement concurrencée par les prix des charbons étrangers.

Il y a quelque temps, ainsi que nous l'avons annoncé, la direction de cette Compagnie a avisé son personnel qu'elle se voyait dans l'obligation, pour ne pas cesser son exploitation, d'imposer une diminution de la prime accordée en sus du salaire de base, c'est-à-dire de ramener cette prime de 19 à 10 % à partir du 1er janvier 1932.

Les ouvriers qui chôment jusqu'à neuf jours par mois n'ont pas appris cette décision sans une certaine anxiété.

Une délégation conduite par M. Maës, député et secrétaire général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, accompagné de M. **Henri Mailly,** secrétaire du même syndicat, a dernièrement exposé à M. **Pierre Laval,** président du Conseil, la situation critique qui existe dans cette petite compagnie.

Depuis cette entrevue nous avons appris que la direction de l'exploitation aurait enfin réussi à passer plusieurs marchés qui redonneraient une nouvelle activité dans le travail.

Pour l'instant, il reste à régler la question de la diminution de la prime qui, ainsi que nous l'avons déjà relaté, serait proposée comme de nature à raréfier, sinon à supprimer totalement le chômage auquel ces mineurs sont depuis longtemps astreints.

Nous apprenons qu'une nouvelle entrevue aura lieu vraisemblablement dans les premiers jours de la semaine prochaine entre les délégués des ouvriers et la direction de cette compagnie, à **Lambres-les-Aire.**

J.-B. C.

UNE PASSERELLE S'ÉCROULA A COURRIÈRES

DEUX OUVRIERS SONT BLESSÉS

L'entreprise du génie civil est actuellement occupée à exécuter des travaux à la fosse n. 8 des Mines de Courrières.

Deux ouvriers, MM. Emile Choquerieux, 20 ans, batteur de pieux, demeurant rue Arthur-Lamendin, à Vendin-le-Vieil, et Henri Tinchant, 29 ans, charpentier, à Loison-sous-Lens, Grande-Rue, travaillaient sur la passerelle d'un échafaudage, à 18 mètres de hauteur.

Soudain, la masse de bois s'écroula et les deux ouvriers tombèrent avec les matériaux.

On se porta au secours des malheureux et après leur avoir prodigué les premiers soins, les deux blessés furent transportés à l'Hôpital de Lens.

Les deux victimes portent des contusions et plaies à la tête, qui heureusement n'inspirent aucune inquiétude.

CADEAUX POUR FÊTES
Maurice DEGRAVE, 31, rue Grande-Chaussée, Lille, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie. Rabais de 10 % sur toute la bijouterie et la joaillerie.
2.864.

POUR L'ÉCOLE DE WAGNONVILLE

ADJUDICATION A LA PRÉFECTURE

Le lundi 28 décembre 1931, à 15 heures, il sera procédé, en séance publique, par M. le Préfet du Nord, assisté de deux membres du Conseil général, et en présence de M. le Trésorier payeur général, de M. le Directeur et de M. l'Econome de l'Ecole pratique d'agriculture de Wagnonville, dans les formes réglementaires, à l'adjudication en cinq lots, au rabais, sur soumissions cachetées, des données et produits nécessaires aux services de l'Ecole pratique d'Agriculture de Wagnonville pendant l'année 1932.

Le cahier des charges sera communiqué aux adjudicataires, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, à l'Economat de l'Etablissement de Wagnonville ; à la Préfecture (1re Division, 5e Bureau) et à la Sous-Préfecture de Douai, de 9 h. à midi et de 14 à 17 heures.

CETTE ANNÉE OFFREZ-LUI un cadeau "FERMVIT'ÉCLAIR"
la maroquinerie de l'homme moderne
POUR QUE VOTRE CADEAU SOIT VRAIMENT APPRÉCIÉ VEILLEZ A CE QU'IL PORTE BIEN LA MARQUE DE GARANTIE "FERMVIT'ÉCLAIR" QUI EN CONFIRMERA LA QUALITÉ ET LE BON GOÛT DE VOTRE CHOIX
MÉFIEZ-VOUS DES IMITATIONS
LA SERVIETTE A PARTIR DE 85f
L'ÉTUI CIGARETTES A PARTIR DE 25f
L'ÉTUI CLEFS A PARTIR DE 30f
LE PORTEFEUILLE A PARTIR DE 35f
LA BLAGUE A TABAC A PARTIR DE 10f
EN VENTE : MAROQUINIERS, BAPETIERS, GRANDS MAGASINS ET TOUTES BONNES MAISONS VENDANT LA MAROQUINERIE
POUR LE GROS : A. LAMARTHE 12 RUE CHARLOT PARIS 3e

SPORTS

FOOTBALL-ASSOCIATION

RÉSULTATS DU 20 DÉCEMBRE

R.C. Calaisis est S.A. Bourbourg 1 A par 3 buts à 1.

S.A. Bourbourg 1 B bat U.S. Coudekerque-Branche 1 B par 3 buts à 1.

U.S. Avesnes bat A.G. Soire-le-Château par 5 buts à 2.

U.S. Landrecienne bat A.S. Louvignies par 7 à 0. — Pour le championnat de 3e division, sous-district d'Avesnes, le « onze » de l'A.S. Louvignies faisait dimanche le déplacement de Landrecies. La première mi-temps est égale, Landrecies marque une fois sur corner et au repos est inchangé. En seconde mi-temps les visiteurs s'effondrent après que les Landréciens aient marqué deux nouveaux buts. L'équipe se laisse aller au découragement et les locaux en profitent pour ajouter quatre buts à leur actif.

E. S. Louvignies 2 bat E.S. Pedenne (mixte) par 3 à 2.

Jacs de Dunkerque et U.S. Estaires font match nul : 0 à 0. — La partie qui mettait en présence de la Jacs de Dunkerque, l'U.S. d'Estaires fut dans son ensemble bien équilibrée.

Cependant les dunkerquois eurent le plus souvent l'avantage. Au bout de 10 minutes, la «Jacs» sur une belle descente de ligne d'avants marque le premier but par Samers. Pendant toute la première mi-temps le jeu se déroule dans le camp des Estaïrois. Néanmoins ceux-ci égalisent par leur ailier gauche. La deuxième mi-temps est plus équilibrée et la défense des « bleus » est à l'ouvrage. A la 35e minute Bailly marque le 2e but d'un shoot. Peu après, sur mauvais blocage de Leclercq les locaux égalisent. Jusque la fin les deux équipes tent at de prendre l'avantage, mais les deux défenses renvoient tout et le score reste nul. En résumé bonne partie amicale où les équipiers de la Jacs ont fait un très bon match.

E.S. Annœullinois bat J.S. Don par 4 buts à 2. — Partie jouée correctement par les 2 équipes et conduites de main de maître par M. Sdez. Au repos le résultat était de 2 à 0 en faveur de l'Evolution, après la pause, Annœullin, ne quitte pas les 18 mètres de Don et s'adjuge un 3e but, dès lors l'Evolution vit sur son avance et Don en profite pour scorer la 1re fois. Annœullin se ressaisit et repart à l'attaque sur un coup-franc botté par l'ailier droit et bien repris par l'avant-centre celui-ci bat le gardien de but de Don pour la 4e fois, ensuite Don marqua son 2e but par penalty et c'est sur ce résultat que M. Sdez, arbitre impartial siffla la fin.

U.S. Orcocurt-Mines 1 A bat U.S. Gourges par 1 but à 0. — Ce match fut très pénible en raison de l'état du terrain sur lequel un match d'équipes inférieures avait eu lieu le matin. Les Dourgeois se défendirent courageusement. En seconde mi-temps, ils ne dépassèrent jamais la ligne médiane, 8 joueurs se transformèrent en défenseurs acharnés et il fallut attendre la fin de la partie, ou presque, pour que Drocourt se qualifiât sur centre de Hoch, repris par Chevalier.

U.S.D. Juniors et F.S. Annequin, Juniors a fait match nul par 2 à 2.

U.S. Busigny bat F.C. Avesnes par 4 à 2. — Ce match comptant pour les quarts de finale de la Coupe du Cambrésis fut très disputé. Busigny voulant se racheter de la défaite en championnat du dimanche précédent par résolument à l'attaque et le premier but est marqué 15 minute après sur coup-franc. Avesnes attaque à son tour. Le gardien local détourne en corner un shoot dangereux à ras-de-terre. La balle voyage et sur une descente d'Avesnes l'avant-centre égalise. Busigny domine, la balle arrive au demi-centre qui marque à 20 mètres d'un shoot imparable. La mi-temps arrive sur ce score.

Après la pause, Busigny décidé opère par les ailes. Sur une ouverture, l'ailier gauche marque imparablement le troisième but. Peu de temps après l'avant-centre marque le quatrième but. Avesnes réagit et marque son deuxième but.

A.S. Salomnenne bat le S.O. Douvrin par 3 buts à 0. — La partie fut jouée sur un terrain gras. En fin mi-temps les équipes déminent tour à tour, mais rien n'est marqué. Après le repos, Salomé, jouant mieux ne tarde pas à marquer un premier but suivi peu de temps après d'un second. Sur corner pour Salomé, corner bien botté par l'ailier droit et repris de la tête, le gardien Douvrinois est battu pour la 30 fois.

F.B.C. Renaissance Hellicourt 1 A bat F.C. Mazingarbe par 2 buts à 0. — Partie jouée courtoisement de part et d'autres et qui affirma une fois de plus la supériorité des Treilles Verts d'Hallicourt, qui s'appliquèrent plus à produire une belle exhibition de jeu qu'à augmenter le score. Bon arbitrage de M. Aughton.

U.S. Cassel bat R.C. Dalele 1 B par 3 à 2

LA COUPE SOCHAUX ET L'OLYMPIQUE LILLOIS

L'Olympique Lillois fera, cette semaine, un long déplacement dont les résultats seront des plus intéressants pour le classement de notre grand club local dans la Coupe Sochaux.

Le jour de Noël l'Olympique Lillois se trouvera devant Cannes au stade des Hespérides. L'équipe Lilloise sera probablement ainsi composée : but : Vandpotte ; arrières : Vandooren, Thery ; demis : Chenva, Berry, Beaucourt ; avants : Delannoy, Varga, Barrett, Winckelmans, Vandeveldé.

En outre les joueurs Meuris, Locoche, Lubrez, Deloose, effectueront le déplacement et figureront dans l'équipe qui rencontrera le dimanche 27 décembre, le onze Monégasque l'A.S. Monaco.

UN BEAU MATCH A DOUAI

Le stade Demény sera le théâtre, le jour de Noël à 14 h. 15 d'une jolie rencontre de propagande qui mettra en présence l'A.S. Vélizy-Villacoublay (près Paris) et une sélection des clubs du sous-district du Douaisis.

Les visiteurs viendront à Douai auréolés d'une brillante réputation acquise par de nombreuses victoires dont les plus remarquables sont celles enregistrées contre le Stade Français 1 B (7-0), Standard 1 A (3-2) C.A. Maisons-Laffitte (4-3) Entente Gisors (8-1) S.C. Melun 1 A (6-4), etc... la saison dernière l'équipe 1 A du S.C. Douai ne put obtenir en face d'eux qu'un match nul.

Voilà les adversaires auxquels se mesureront les meilleurs joueurs des clubs du Douaisis.

LES CHAMPIONS DE NORMANDIE A WATTRELOS

C'est avec la plus vive curiosité que les sportifs de la région attendent la venue du F.C. Rouennais, qui doit rencontrer l'Excelsior Athlétic Club en un match comptant pour la Coupe Sochaux.

Les Rouennais ont, depuis le début de la saison, un palmarès des plus éloquents, se soldant par 14 victoires, 2 matches nuls et 2 défaites. Parmi les équipes ayant dû s'incliner devant les « Diables Rouges », il y a lieu de mentionner le C.A.P., 9 à 1 ; U.S. Boulogne, 8 à 2 ; l'U.S. Quevilly, 3 à 0 ; Graffenstaden, 6 à 1 et un match nul 3 à 3, avec le R.C. France.

L'énoncé d'un tel record en dit long sur la valeur de l'équipe Rouennaise.

— Rappelons également que le 27 déc., l'E.A.C. recevra l'O.G.C. Nice, leader actuel du Championnat du Sud-Est également en Coupe Sochaux.

LES CHAMPIONNATS DANS LE DISTRICT ESCAUT

Voici le programme des rencontres qui auront lieu dimanche prochain 27 décembre

En 3e Division Avesnois

A Soire-le-Château, les locaux recevront l'U.S. Poix-du-Nord ; le R.C. Maubeugeois recevra au Stade des Glacis, le C.S. Anorien ; Les leaders feront les honneurs de leurs terrain à l'U.S. Jeumontoise ; les Marolliais recevront l'U.S. Landrecienne ; à Louvignies, les locaux donneront la réplique à l'excellente équipe première de l'U.S. Avesnoise.

En équipes réserves : U.S. Poix-du-Nord contre A.G. Soire-le-Château ; C.S. Anorien contre R.C. Maubeugeois ; U.S. Jeumont contre U.S. Pont-sur-Sambre ; U.S. Landrecienne contre U.S. Fourmisienne ; U.S. Avesnoise contre C.S. Cheminots d'Aulnoye.

En 4e Division Valenciennoise

Bruay Sports recevra Crespin, l'Olympique de Wallers recevra l'A.C. Haspres ; l'U.S. Haulchin fera les honneurs de son terrain à l'U.S. Onnaingeoise ; Hergnies donnera la réplique à la J.R.S. Amandinoise ; Hérin Sentinelle fera le déplacement de Denain.

En 3e Division Douaisis

S.C. Bouchain contre A.A.E. Leforest ; le S.C. Waziers recevra l'U.S. Frais-Marais ; les Sportingmen de Marquette donneront la réplique à la J.S. Ecourt-St-Quentin ; le C.S. Aubygeois rencontrera sur son terrain l'A.S. Courcelloise ; Corbehem fera les honneurs de son terrain à l'U.S. Raimbeaucourt.

En 4e Division. — Coutiches contre Mouchin ; Saméon contre Stade Orchésien ; A.S. Flines contre Marchiennes ; Pout de la Deûle contre Waziers ; R.C. Asturies contre Somain ; S.C. Polonia Waziers contre C.S.S.S. Courchelettes.

Equipes 1B de 3e et 4e divisions : A.A.E. Leforest contre Somain ; Frais Marais contre S.C. Waziers ; J.S. Ecourt-St-Quentin contre S.C. Marquette ; R.C.C. Waziers contre C.S. Auby ; U.S. Raimbeaucourt contre S.C.F. Waziers.

L.L.

DEMANDES DE MATCHES

A.S. Saleméenne demande matches sur son terrain ou terrain adverse pour ses équipes 1A, 1B et Juniors aux dates suivantes : 1A : 3, 24 et 31 janvier ; équipes 1 Bet Juniors libres toute la saison. Pour accord, écrire au secrétaire, Poulain Gustave, rue Pasteur, Salomé (Nord).

Stade Néninois 1A, promotion d'honneur, demande matches sur terrains adverses les 25 ou 27 décembre contre indemnités. S'adresser à G. Gillson, Mines de Dourges à Hénin-Liétard. Tél. 3 à Hénin-Liétard.

U.S. Drocourt-Mines. — Equipe J.A. libre le 27 décembre et 3 janvier, demande matches aller et retour. Pour conclure, écrire au secrétaire.

E.S. Aire-Isbergues demande matches pour son équipe 1A, les 10 janvier, 7 février, 6 mars, 3 avril ; pour son équipe juniors les 27 décembre, 6, 17, 24 janvier, 14 février, 6, 20 mars. Ecrire à M. Doublet, usines d'Isbergues (P.-de-C.). Tél. 12 à Isbergues.

LUTTE

A ROSENDAEL, S'EST DISPUTÉ LE CHAMPIONNAT MARITIME DES NOVICES

Devant une très sportive assistance, a eu lieu, à Rosendaël, cette intéressante compétition. Les combats furent disputés avec sincérité et avantage.

Les matches de championnat furent arbitrés par M. Emile Dekyndt et ceux en exhibition par M. Bart, champion du Sud-Ouest, M. Paul Hue, président du C.A.R., était présent. Les résultats furent les suivants :

Poids légers : 1er Stopin, 64 kil., vainqueur de Devite, 61 k. 500, en 2 minutes, par une double prise de tête.

Poids plumes : 1er Sannier Jules, 60 k. 5, vainqueur de Hebben, 57 k., par un écrasement de pont, en 3 minutes.

Un match exhibition eut lieu entre Hebben André et le monteur, E. Dekyndt. Il fut très intéressant à suivre. Pour terminer, un match de poids et haltères eut lieu entre Maurice Dewulf, Henri Lefebvre et Catula. Il fut très applaudi.

Une breloque fut offerte par l'un des Juges, A. Barthélemy, à Sannier Octave, pour le beau combat qu'il sut fournir.

LE MATCH GAND-SEQUEDIN

Quelques jours nous séparent du grand match international organisé par le C.A. Sequedin, à 15 h. 30, Salle de l'Ermitage, Grand'Place, à Haubourdin.

L'organisation bat son plein et tout laisse prévoir un succès.

Le prix des places est fixé à 10 et 5 fr. Moyen de communication : tramway H, arrêt devant la salle de l'Ermitage.

NATATION

LA COUPE DE NOEL A DUNKERQUE

A la Piscine Municipale se déroulera dimanche prochain, à 16 h. la Coupe de Noël de natation organisée par l'Unkerque Natation. C'est à un gala nautique que nous assisterons, préparé qu'il est sous les auspices de la Municipalité de la ville de Dunkerque avec le concours des « Enfants de Neptune de Tourcoing », champions du Nord, l'Equipe féminine des Enfants de Neptune de Tourcoing, championne du Nord et faisant partie de l'équipe de France, la participation des campagnes de Natation Padou et Vandeplanque et par la présence de M. Paul Beulque entraîneur national.

JEU DE PAUME

A SOUS-LE-BOIS

La Commission de la société de jeu de balle « La Rénovation » informe les amateurs qu'elle est parvenue à constituer définitivement sa partie pour la saison 1932. La partie de Sous-le-Bois-Rénovation comprendra les trois meilleurs éléments locaux et deux excellents joueurs belges. Le calendrier ne comporte plus que quelques dates libres les voici : lundi de Pâques 21 mars, jeudi 14 juillet, dimanche 17 juillet. La Société se tient néanmoins à la disposition des sociétés voisines pour toutes luttes à organiser les samedis et lundis.

PÊCHE A LA LIGNE

LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE PÊCHE EN 1931

Dans sa séance du 27 novembre dernier la Commission spéciale siégeant au Ministère de l'Agriculture a décidé que la demande de subvention faite par le Syndicat des Pêcheurs à la ligne et Riverains du Nord à l'effet d'aménager les fossés de la Citadelle de Lille en cantonnement de pêche ne pouvait être retenus faute de ressources. Le produit des jeux ayant fortement diminué, elle n'a accordé que quelques subventions relatives au fonctionnement des hr des mobites et au repeuplement.

Le Syndicat a obtenu 30.000 fr. La Fédération des Sociétés de l'Avesnois 18.000. La Fédération du Nord et du Pas-de-Calais 7.000 pour Wagnonville et pour allocations aux petites sociétés 6.000 fr.

Le Syndicat espère pouvoir faire aboutir le projet relatif aux Fossés de la Citadelle lors d'une prochaine répartition.

COLOMBOPHILIE

PIGEONS EGARÉS

M. Chevalier Emile, demeurant à Meurchin cité Sainte-Cécile, a recueilli deux pigeons voyageurs bagués : le premier, français, No 666.513, année 1931 La Renaissance, à La Bassée ; le deuxième belge No 7.006.734 année 1931. Ces volatiles sont à la disposition du leur propriétaire.

HIPPISME

COURSES A VINCENNES

PREMIÈRE COURSE. — **Prix d'Anjou** (9 partants) : 1. Coloquinte (L. Boudet) g. 18 ; pl. 7. — 2. Djolof (Scrap) pl. 9,50. — 3. Esclavelles (P. Gitton) pl. 12,50.

DEUXIÈME COURSE. — **Prix de Niort** (11 partants) : 1. Franklin (H. Masson) g. 22,50 ; pl. 8. — 2. Flavignac II (R.C. Simonard) pl. 10,50. — 3. Falésia (X. Bernardin) pl. 9.

TROISIÈME COURSE. — **Prix de Tulle** (12 partants) : 1. Grand Gamin (A. Gypteau) g. 31,50 ; pl. 9. — 2. Gri-Gri (A. Choisselet) pl. 13. — 3. Grand Kil (Vanlandehem) pl. 6,50.

QUATRIÈME COURSE. — **Prix de Saint-Denis** (14 partants) : 1. Germaine (M. Dejean) g. 52 ; pl. 11,50. — 2. Gogolette IV (R. Pavée) pl. 9,50. — 3. Giroflée (L. Pottier) pl. 9.

CINQUIÈME COURSE. — **Prix de Marmande** (30 partants) : 1. Duc Jean (V. Devreese) g. 111 ; pl. 26. — 2. Eclair V (H. Masson) pl. 11. — 3. Esteret (Bernardin) pl. 19.

SIXIÈME COURSE. — **Prix de Brive** (16 partants) : 1. Fifi II (L. Pottier) g. 52 ; pl. 23,50. — 2. Falaise II, Picard) pl. 20. — 3. Farandole X (Neveux) pl. 71,50.

UNE REUNION IMPORTANTE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Sous la présidence de M. Boujard, secrétaire général de la préfecture du Nord, assisté de M. Dauchy, secrétaire du Comité, a eu lieu mardi après-midi à la Préfecture, une importante réunion du Comité départemental de l'Enseignement technique.

Il fut d'abord répondu à des questions diverses du directeur des Contributions directes, sur des cotes irrecouvrables et des dégrèvements de contributions demandés par des particuliers.

On établit ensuite des états matriciels pour dossiers renvoyés au Comité par la Commission permanente du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

On homologua encore les propositions des sections pour l'exercice 1931 (salaire 1930).

Ces propositions sont transformées en décisions qui seront transmises au directeur des Contributions directes, d'une part, pour l'établissement de l'état matriciel et d'autre part aux assujettis qui pourront, dans un délai de 15 jours, faire appel de la proposition les intéressant à la Commission permanente du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

Notons ensuite que les sections qui se sont réunies depuis le 24 novembre poursuivront leurs travaux pour l'examen des dossiers de demandes d'exonération des exercices 1930 et 1929.

Une nouvelle réunion du Comité départemental élargi aura lieu en janvier.

En fin de séance, des explications furent données concernant le contrat d'apprentissage et les exonérations. Une forme de contrat sera établie qu'il sera bon d'adopter pour les exonérations.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1919

Le No 19.083 est remboursé par 200.000 fr.
Le No 1.154.592 est remboursé par 100.000 fr.
Le No 37.577 est remboursé par 50.000 fr.
Le No 1.753.443 est remboursé par 50.000 fr.
Les quatre numéros suivants sont remboursés, chacun par 10.000 fr. : 25.528, 1.909.583, 2.726.819, 2.736.021.
Les six numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 212.070, 1.320.967, 1.429.860, 1.